

Règlement - pièces graphiques

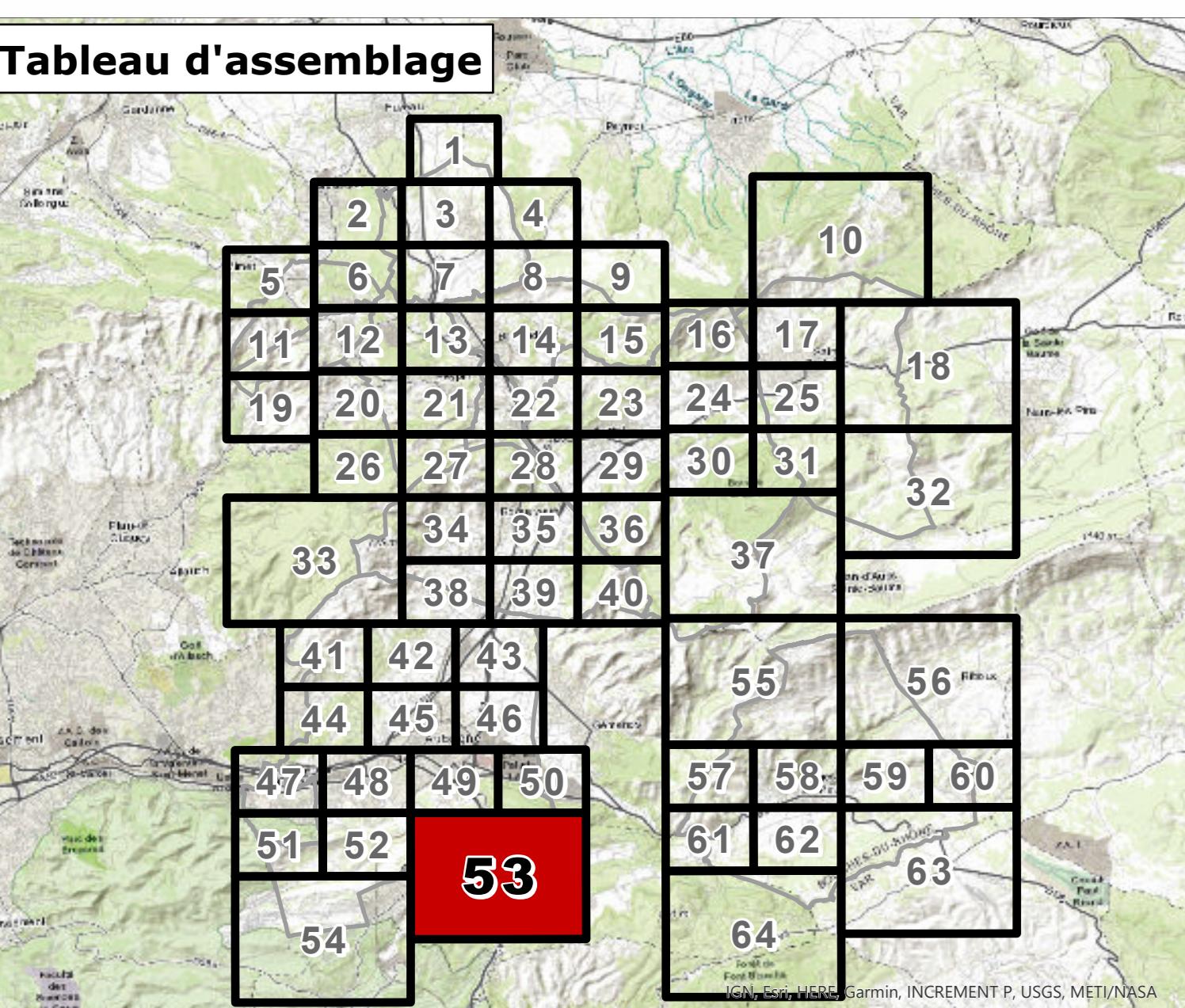
N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
53

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1:4 000



Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT

- Très fort (axe écoulément)
- Très fort (zone accumulation à table vésive)
- Moyen à forte hauteur
- Moyen
- Faible
- Résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT

- Classe
- R = Renouveler / I = Interriser / P = Prolonger
- M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet

198.6

Côte des plus hautes eaux (PHE)

(référentiel NGF)

Fond de Plan

- Parcellaire
- Bâti dur
- Bâti léger
- Elément de repère
- Piscine ou Plan d'eau
- Cimetière

